

DÉCISION N° 2025-D-230

Objet : Renouvellement de l'adhésion à l'ANEB (Année 2025)

Le Président du Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-10, L5211-2 et L2122-22 ;

Vu l'arrêté n°12-007 du préfet coordinateur de bassin en date du 10/01/12 reconnaissant le périmètre d'intervention du SM3A en tant qu'établissement public territorial de bassin (EPTB) ;

Vu les statuts du SM3A approuvés par arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2022-0035 du 12 décembre 2022 ;

Vu la délibération n° D2020-04-09 du 18 Septembre 2020, accordant délégation au Président d'une partie des attributions de l'organe délibérant, s'agissant notamment d'« autoriser, au nom du SM3A, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre. »

Considérant que l'ANEB regroupe les élus et acteurs engagés pour :

- Contribuer à une sensibilisation le plus large possible sur l'importance des politiques de l'eau, notamment face à l'urgence des changements climatiques ;
- Réclamer et accompagner la mise en place d'une organisation territoriale favorisant de manière pérenne et opérationnelle la gestion équilibrée, durable et intégrée de l'eau par bassin versant ;
- Défendre les principes de solidarité entre les territoires et de prise en compte des besoins des collectivités, quelle que soit leur taille, dans la définition et la mise en œuvre des politiques de l'eau.

DÉCIDE

Article 1 : De renouveler l'adhésion du SM3A à l'ANEB pour l'année 2025 pour un montant de cotisation annuelle de 7 000. €.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions, publiée au recueil des actes administratifs et copie sera adressée à :

Monsieur le Sous-préfet de Bonneville ;

Madame la Comptable publique assignataire ;

Monsieur le Président de l'ANEB

Fait à St pierre-en-Faucigny,
Le 8 octobre 2025

Le Président

Bruno FOREL

Acte certifié exécutoire par le Président du SM3A compte tenu de :

- sa réception en sous-préfecture le :
- sa publication le :

Le Président

